Habilitation des formateurs des examinateurs-correcteurs du Diplôme d'études en langue française (DELF) et du Diplôme approfondi de langue française (DALF)

CATEGORIE : B

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification:

Spécifique :

■ Services à la personne et à la collectivité -Formation initiale et continue

L'habilitation des formateurs des examinateurs-correcteurs DELF-DALF permet de former les examinateurs-correcteurs des épreuves du Diplôme d'études en langue française (DELF) et du Diplôme approfondi de langue française (DALF), de corriger les épreuves écrites et d'évaluer le niveau des candidats à l'oral.

Le DELF correspond aux niveaux du Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe A1 à B2, et le DALF correspond aux niveaux du Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe C1 et C2.

Code(s) NAF: 85.42Z Code(s) NSF: 100

Code(s) ROME: K2111

Formacode: 15254

Date de création de la certification : 22/05/1985

Habilitation

Mots clés : Correcteur , Examinateur , Formateur ,

Identification

Identifiant: 1703 Version du : 05/07/2016

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation:

Formalisé:

- Arrêté du 10/07/2009 :
- Arrêté du 22/05/1985

Non formalisé :

formation des formateurs d'examinateurs et correcteurs du DELF-DALF en vue de leur habilitation.

Norme(s) associée(s):

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

L'habilitation des formateurs d'examinateurs-correcteurs du DELF-DALF permet de former les examinateurscorrecteurs, de corriger les épreuves de production écrite, compréhension écrite et compréhension orale du Diplôme d'études en langue française (DELF) et du Diplôme approfondi de langue française (DALF), et d'évaluer le niveau des candidats à l'oral.

L'habilitation des formateurs d'examinateurs-correcteurs du DELF-DALF est assurée uniquement par le Centre international d'études pédagogiques.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

aucun

Descriptif général des compétences constituant la certification

Le CIEP, responsable de la gestion et de la conception du DELF-DALF, propose une formation afin d'habiliter les formateurs d'examinateurs-correcteurs du DELF-DALF.

Cette formation des formateurs d'examinateurs-correcteurs, en vue de leur habilitation, se déroule en présence.

La formation se compose de 11 modules :

Module 1 – La présentation du CIEP et du dispositif DELF-DALF, le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)

Module 2 - Le niveau A1 (modélisant)

Module 3 - Le niveau A2 (mise en situation)

Module 4 - Le niveau B1 (mise en situation)

Module 5 - Le niveau B2 (mise en situation)

Module 6 - Le niveau C1 (mise en situation)

Module 7 - Le niveau C2 (mise en situation)

Pour chaque niveau, la formation comporte les étapes suivantes : analyse d'épreuves, évaluation de compréhension et de productions écrites et orales pour chaque niveau, harmonisation des notations.

Module 8 - Le rôle de l'examinateur

Module 9 - Aspects administratifs

Module 10 - Élaboration d'un vadémécum du bon formateur

Module 11 - Le bilan de stage

Modalités générales

Enseignants de langue étrangère, plus particulièrement de français langue étrangère, possédant une habilitation d'examinateur-correcteur valable pour les niveaux visés et une expérience dans la passation des épreuves du DELF-DALF.

Liens avec le développement durable

Aucun

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Une attestation officielle valable cinq ans est émise par

le CIEP à l'issue de la formation.

Ce document pourra être utilisé dans tous les centres

DELF-DALF (1195 centres au 30/11/2015).

Public visé par la certification

 Enseignants de langue étrangère, plus particulièrement de français langue étrangère

Pour l'entité utilisatrice

Seules les personnes habilitées par le CIEP sont autorisées

à former les examinateurs-correcteurs, à corriger les copies

des candidats et à les évaluer à l'oral.

Evaluation / certification

Pré-requis

Cette habilitation peut être proposée à tous les publics remplissant les prérequis suivants :

- -être rattaché(e) à un centre d'examen DELF-DALF ;
- -être en possession d'une habilitation d'examinateur-correcteur valable pour les niveaux visés au moment de la formation ;
- -avoir assuré au moins une passation ou une correction d'épreuves DELF-DALF en tant qu'examinateur-correcteur.

Compétences évaluées

A l'issue du parcours de formation de trente heures, les participants effectuent un test individuel qui consiste en l'évaluation et l'utilisation d'une production en situation de formation.

On évalue ainsi les compétences constituant l'habilitation de formateur d'examinateurs-correcteurs DELF-DALF :

- Réactualiser ses connaissances sur les procédures, les outils, les activités et les ressources à disposition des formateurs ;
- Élaborer un programme de formation ;
- Se mettre dans la situation d'un formateur DELF-DALF ;
- Résoudre des situations difficiles liées aux profils/attitudes des participants ;
- Réactualiser ses connaissances relatives aux niveaux A1 à C2 ;
- Se réapproprier les principes de l'évaluation mis en œuvre dans le DELF-DALF : l'évaluation positive, les principes méthodologiques, etc.
- Comprendre les attentes et le déroulement de l'épreuve de productions écrites et orales du DELF-DALF;
- Analyser les descripteurs des niveaux;
- Analyser les descripteurs des grilles d'évaluation ;
- Observer le comportement de l'examinateur ;
- Évaluer des productions écrites et orales ;
- Comparer et harmoniser les notations, assurer l'objectivité de l'évaluation des productions écrites et orales.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

L'habilitation des formateurs d'examinateurs-correcteurs DELF-DALF permet de former les examinateurs-correcteurs et d'évaluer les épreuves du DELF-DALF A1 à C2)

Centre(s) de passage/certification

■ 1195 centres agréés en France et à l'étranger

La validité est Temporaire

5 ans, renouvelable

Possibilité de certification partielle : oui

Étendue de la certification partielle :

Toutes les combinaisons possibles de A1.1 à C2

Durée de validité des composantes acquises :

5 ans, renouvelable

Durée accordée pour valider les composantes manquantes :

5ans

Matérialisation officielle de la certification :

Attestation d'habilitation (format A4), personnalisée et signée par le

directeur du Centre international d'études pédagogiques

Plus d'informations

Statistiques

4 538 habilitations de formateurs d'examinateurs-correcteurs depuis 2005

Autres sources d'information

http://www.ciep.fr/habilitations